Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070208-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/08 FINANCES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - ACHAT DE DEUX TIRALOS – PERSONNES A MOBILITE REDUITE

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projet « accessibilité des plages finistériennes » initié par le Conseil Départemental du Finistère ;

Madame Sylvie Le Borgne propose à l'Assemblée l'acquisition de deux tiralos pour l'accueil des personnes en situation de handicap, au niveau des plages de la commune.

Cette acquisition est réalisée dans le cadre de l'appel à projet « accessibilité des plages finistériennes » initié par le Département du Finistère.

L'achat des deux tiralos se porte à hauteur de 5 086 € HT.

Le Département du Finistère subventionne jusqu'à 80 % du montant total de l'opération, soit la somme de 4 068 € HT.

La commune autofinance a minima les 20 % restants, soit 1 018 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070208-DE

Entendu l'exposé de Madame Sylvie Le Borgne ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus, pour un coût total de l'opération à hauteur de 5 086 € HT ;
- Approuve la demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère au titre de l'appel à projet « accessibilité des plages finistériennes » à hauteur de 4 068 € HT ;
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous et l'autofinancement a minima de la commune à hauteur de 1 018 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)